

## LES AIDES A L'INVESTISSEMENT ET A L'ACCOMPAGNEMENT DE LA FILIÈRE

L'automobile nécessite des investissements physiques importants (sites de production, ...) amortis sur de longues périodes. Lors de leur conception et avant commercialisation, les véhicules nécessitent également des travaux sur plusieurs années, dans les centres de recherche, dans une démarche de progrès permanent, afin de répondre aux demandes sociétales, qu'elles soient liées à la sécurité, à l'environnement (décarbonation des transports) ou aux nouveaux enjeux liés au numérique (voiture autonome et connectée) et aux nouveaux services de mobilité. L'industrie automobile est donc une industrie capitalistique qui a des besoins de financement importants. Ceux-ci sont plus difficiles à mobiliser dans les périodes de crise ou de transition et nécessitent des dispositifs de soutien, notamment en provenance des pouvoirs publics.

L'une des premières mesures de soutien à la recherche développement et à l'innovation a été la mise en place, en 1983, du Crédit Impôt Recherche (CIR). Cette mesure fiscale est destinée à soutenir les entreprises dans leurs efforts de R&D et contribue ainsi à combler le déficit de compétitivité fiscale et sociale de la France par rapport aux autres grands pays, dans lesquels des constructeurs sont présents. Il a été complété en 2013, par le crédit d'impôt innovation (CII) destiné aux PME. En 2021, 6,4 % du crédit d'impôt recherche a bénéficié à l'industrie automobile et 1,4 % au titre de l'innovation.

Suite à la crise financière de 2009, les pouvoirs publics ont également mis en place des instruments à vocation

structurelle favorisant le financement de long terme, avec notamment la création du Fonds de Modernisation des Équipementiers Automobiles, devenu Fonds Avenir Automobile (FAA) en 2015. Financé par les grands acteurs de la filière et géré par Bpifrance, il vise à accélérer la croissance et la capacité d'innovation des sous-traitants automobile français. Doté de 525 millions d'euros sur 15 ans, il a été porté à 600 millions d'euros dans le cadre du plan de relance automobile.

Lors de la crise du COVID en 2020, le gouvernement a mis en place un plan de relance économique « France relance » reposant sur trois piliers : « écologie et transition énergétique » (hydrogène, décarbonation), « compétitivité des entreprises » et « cohésion des territoires ». Dans ce cadre, des mesures de soutien à la filière automobile ont été proposées pour l'accompagner dans ses mutations, ainsi que des aides (Prêts Garantis par l'État, baisse des impôts de production) pour l'aider à affronter les conséquences de la pandémie. Ce plan a été complété par d'autres dispositifs, tels que des appels à projets en lien avec l'automobile, ou des aides à l'investissement dans le cadre des Programmes d'Investissements d'Avenir.

En 2021, un nouveau plan d'investissement « France 2030 » a été lancé par le gouvernement afin de rattraper le retard de la France dans certains secteurs industriels. Ce plan prévoit des aides publiques pour soutenir la R&D et l'innovation et accompagner les parties prenantes confrontées aux mutations de la

filière automobile. Il comprend notamment des appels à projets, dont ceux du CORAM (Comité d'Orientation pour la Recherche Automobile et Mobilité). Ce comité, instauré en 2020 et reconduit en 2021 et 2022, a permis de soutenir, depuis son lancement, 60 projets identifiés comme prioritaires au sein de la filière, grâce à 393 M€ d'aides pour 1,2 Mds € d'investissements.

Le 24 octobre 2023, l'État a annoncé, dans le cadre de « France 2030 », le prolongement et l'amplification des dispositifs existants à destination de la filière automobile et plus particulièrement des sous-traitants. Il comprend un nouvel appel à projets « CORAM » pour 2024, ainsi que d'autres dispositifs d'accompagnement et de soutien aux projets d'industrialisation et de modernisation de l'outil industriel des sous-traitants (nouvel AAP de soutien à l'investissement, dispositif d'accompagnement intensif pour les PME...). Des mesures d'accompagnement à la formation et à la reconversion des salariés des entreprises sous-traitantes sont également reconduites.



# 393 M€

**Montant des aides versées grâce au CORAM depuis sa création en 2020**

### ► LES FONDS D'INVESTISSEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT DE LA FILIÈRE AUTOMOBILE

	Objectifs et dotations
<b>Fonds Avenir Automobile 2 (lancé en novembre 2020)</b>	Dans la continuité du FAA lancé en 2009, arrivé au terme de sa période d'investissement, le FAA 2 lancé par Renault, PSA et Bpifrance s'inscrit dans le cadre du plan de relance de 2020. Géré par Bpifrance, il vise à accélérer la croissance et la capacité d'innovation des sous-traitants automobile français. Sa durée totale sera de 15 ans et sa période d'investissement de 5 ans. 80 % du Fonds, soit jusqu'à 420 M€, seront investis dans environ une quinzaine de groupe sous-traitants, tandis que les 20 % restant, soit jusqu'à 105 M€, seront investis en fonds de fonds (investissements privés et complémentaire au FAA 2).
<b>Fonds d'accompagnement et de reconversion des salariés de la filière automobile</b>	Mis en place le 17 juin 2021 et destiné à financer des actions exceptionnelles d'accompagnement et de reconversion professionnelle des salariés licenciés économiques de la filière automobile. Les ressources du fonds sont constituées par des contributions financières de l'État et des contributions volontaires des entreprises. La gestion du fonds et la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de reconversion professionnelle ont été confiées, pour le compte de l'État, à Pôle Emploi. Sa prolongation a été actée en juin 2023 afin de permettre l'entrée de salariés de nouvelles entreprises jusqu'en juin 2024.
<b>AMI CORAM 2022-2023 (Appel à manifestation dans le cadre du CORAM)</b>	Subventions et avances de 30 % à 70 % (selon la taille de l'entreprise et selon l'usage) du montant de l'investissement pour des projets de R&D qui s'inscrivent dans la feuille de route du Comité d'Orientation de la Recherche Automobile et Mobilités (véhicule électrique, hydrogène, matériaux innovants, économie circulaire, véhicules connectés et autonomes)

Source : Bpifrance

Dans le cadre du plan de soutien automobile lancé par l'État en mai 2020 pour aider la filière à se restructurer et à affronter la crise économique lié au COVID, deux grands axes de financement ont été annoncés. Le premier, le Fonds Avenir Automobile 2, porté à 600 millions d'euros, est dédié aux sous-traitants, dans la continuité du FMEA, et a vocation à fournir de nouvelles capacités d'investissements, en fonds propres et quasi-fonds propres, pour les aider à faire face à la crise et à accélérer leur capacité d'innovation sur les technologies clés de l'automobile du futur, connectée et décarbonée. Le deuxième dispositif majeur est l'Appel à Manifestation d'Intérêt, qui s'inscrit dans le quatrième Programme d'investissements d'avenir (PIA4) et vise à soutenir des projets sélectionnés dans le cadre du CORAM. Ces dispositifs s'inscrivent également dans le cadre du programme « France 2030 » lancé en 2021.

En 2023, l'appel à projets « CORAM 2022 » a permis de sélectionner 11 lauréats totalisant 115 M€

d'investissements en recherche et développement, dont 44 M€ d'aides de l'État, afin de soutenir des projets de recherche et d'innovation en lien avec divers technologies et services (véhicule électrique et sa chaîne de valeur, véhicule hydrogène, matériaux innovants et leur assemblage et économie circulaire, véhicules connectés et automatisés, diminution des émissions de CO<sub>2</sub>, mobilité et services connexes). L'appel à projets (AAP) a été reconduit pour 2024 (CORAM 2024) pour soutenir les projets de recherche industrielle et de développement expérimental, avec une attention particulière portée aux projets collaboratifs entre donneurs d'ordre et sous-traitants.

L'AAP de soutien à l'investissement automobile de France 2030 est aussi reconduit en 2024 afin de soutenir en France, les projets d'industrialisation de composants dédiés aux véhicules de demain et de modernisation de l'outil industriel des sous-traitants (577 M€ d'investissement, dont 100 M€ d'aide publique délivrée à 49 lauréats). Par ailleurs,

un volet spécifique de l'Appel à projets (AAP) Invest est aussi dédié aux projets de décarbonation et d'amélioration de la performance environnementale des sites et des produits.

Pour aider les sous-traitants à appréhender au mieux les enjeux et opportunités du véhicule de demain, un nouvel « Accélérateur » d'accompagnement intensif, d'une durée de 24 mois, est aussi proposé en 2024 aux PME en croissance ou fortement exposées aux mutations de la filière.

Enfin, pour accompagner les salariés, un nouvel Appel à manifestation d'intérêt « Compétences et Métiers d'avenir » (CMA) est lancé pour faire évoluer l'emploi et les compétences afin de répondre aux grands enjeux de demain. De plus, le fonds exceptionnel d'accompagnement et de reconversion des salariés licenciés économiques par les sous-traitants en difficulté est prolongé jusqu'au 30 juin 2024.